

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT

Date de publication : 19/03/2026

Numéro de l'instruction : IT-2026-063

Kit Employeurs : la parentalité en entreprise

Résumé :

Le développement d'une démarche de soutien à la parentalité en entreprise est un levier stratégique d'attractivité et de fidélisation des salariés. A ce titre, les employeurs sont des partenaires primordiaux dans le cadre du déploiement du SPPE auprès des collectivités, des porteurs de projet et des Caf pour la création et la pérennisation de places d'accueil du jeune enfant.

Ce kit actualisé a pour vocation d'outiller les Caf pour mobiliser les employeurs autour des enjeux de conciliation vie familiale et vie professionnelle. Il doit également permettre de soutenir les porteurs de projets et les gestionnaires souhaitant nouer des partenariats avec des acteurs économiques.

Ses objectifs principaux sont :

- D'impulser de nouvelles créations de places en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) ;
- De pérenniser les places existantes en diversifiant les sources de financement ;
- D'optimiser le fonctionnement des Eaje existants en favorisant la mixité des publics et en diversifiant les co-financements.

Emetteur :

Direction : DPFAS

Département / pôle : DPAS / CEPAGE

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Responsables des
Centres de Ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

[Informé(s)]

Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources

☐ -Autres : -Cnaf

☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

Documents abrogés ou modifiés :

IT 2024-152 du 10/07/2024 : Kit « Employeurs » :
promouvoir la parentalité en entreprise

Action(s) à réaliser & échéances :

☐ Pour application ☒ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés :

Mode d'accueil, Employeurs, Financement
Accessibilité, Besoin des familles, Parentalité
Kit, Réservation, Entreprise

Nombre de page(s) :

Nombre et liste des annexes :

- o 1 Annexe (kit des 9 fiches)

Applicable à compter du : 19/03/2026

Applicable jusqu'au : sans limitation de durée



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52

Fax : 01 45 65 57 24

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur, le Responsable du Centre de ressources,

Dans l'objectif de répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), la COG a renforcé les moyens de la branche famille. En parallèle, depuis janvier 2025, les collectivités territoriales (selon leurs champs de compétences) sont devenues « autorités organisatrices » de l'accueil du jeune enfant.

Loin d'être seule gestionnaire ou co-financeur des modes d'accueil petite enfance sur son territoire, la collectivité gagne en visibilité et en attractivité pour fédérer les acteurs institutionnels, sociaux et économiques autour de l'objectif du développement des modes d'accueil.

La présence d'EAJE sur un territoire favorise une dynamique locale en contribuant à attirer de jeunes actifs, ancrer les familles et capter des entreprises porteuses d'emplois.

Pour un employeur, financer des places d'accueil du jeune enfant pour ses salariés permet d'optimiser le recrutement des collaborateurs, les fidéliser et améliorer la qualité de vie au travail.

Pour le soutenir dans cette démarche, plusieurs aides financières permettent d'alléger significativement le coût de la création ou du fonctionnement d'une crèche.

A ce titre, une fiche spécifique traitant de la réservation de places au sein de crèches à gestion publique a été ajoutée.

Pour les gestionnaires d'EAJE, tous statuts confondus, avoir des places réservées par des employeurs permet d'encourager leur implication sur leur territoire d'implantation en participant à la vie locale et de créer des collaborations efficaces pour faire connaître sa crèche, son organisation, sa pédagogie, son fonctionnement.

Les réservations de places viennent diversifier les financements déjà existants de l'EAJE. Elles permettent de pérenniser la structure ou d'en améliorer la gestion.

Par ailleurs, les recettes complémentaires peuvent être réinvesties dans l'amélioration des services d'accueil du jeune enfant existants, contribuant ainsi à renforcer la qualité de l'accueil et des installations, renforcer ou former les professionnels, optimiser le recrutement de personnel qualifié et mettre en place de projets éducatifs de qualité.

Le réseau des CAF apporte aux gestionnaires et partenaires désireux de créer un EAJE un soutien technique et financier. Il assure un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi des projets. Les Caf informent également les acteurs économiques des possibilités d'implication dans le domaine de la petite enfance.

Ce kit s'adresse en premier lieu aux professionnels des Caf. Il est à utiliser en complément des outils déjà disponibles au sein du réseau et ne se substitue pas à l'accompagnement mis en place sur les territoires. Il est à adapter au territoire, aux différents gestionnaires, à son bassin d'entreprises et d'administrations.

Ce kit est un outil modulable composé de 9 fiches :

- Fiche 1 : La parentalité en entreprise
- Fiche 2 : Quelle solution pour mon entreprise ?
- Fiche 3 : Crèches d'entreprises et inter-entreprises
- Fiche 4 : La réservation de places
- Fiche 4 bis : La réservation de places au sein de crèches à gestion publique
- Fiche 5 : Le crédit d'impôt famille (Cifam)
- Fiche 6 : Le contrat territorial réservataire employeur (Ctre)
- Fiche 7 : Questionnaire d'évaluation des besoins
- Fiche 8 : Les acteurs et réseaux économiques : textes, contacts et instances

Il doit servir à la mise en œuvre effective d'une campagne de prospection menée par chaque Caf pour accentuer la mobilisation des employeurs auprès de tous les acteurs Petite Enfance (collectivités, gestionnaires, employeurs publics et privés, porteurs de projets...).

La Cnaf a engagé depuis le début de l'année 2026, un cycle de rencontres avec les organisations syndicales patronales, la tête de réseau des chambres de commerce et d'industrie, la Fédération française du bâtiment et l'Association française des banques pour mobiliser les réseaux autour de la parentalité en entreprise.

Les Caf sont dès à présent invitées à relayer cette démarche avec leurs interlocuteurs locaux en :

- S'appuyant sur ce nouvel outil qui constitue un support métier pour les experts Petite Enfance (Chargés de conseils et développement ; Conseillers techniques et/ou thématiques, managers d'Action sociale...);
- Accompagnant sa diffusion auprès de leurs partenaires et des porteurs de projets de leur territoire.

La présente instruction technique a pour objet la diffusion du « Kit employeurs » actualisé pour impliquer les employeurs dans la création de nouvelles places favorisant la mixité des publics et l'optimisation du fonctionnement des Eaje existants par la diversification des co-financements.

Ce kit a été conçu avec les dispositifs existants à ce jour. Il sera remis à jour en fonction des évolutions réglementaires.

En vous remerciant pour la mobilisation de vos équipes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Responsable de Centre de Ressources, l'expression de mes salutations distinguées.